

Calendrier de l'année scolaire 2013-2014

Communiqué de presse - Vincent Peillon - George Pau-Langevin - 23/11/2012

Le ministère de l'éducation nationale a adopté le calendrier pour l'année scolaire 2013-2014.

Calendrier de l'année scolaire 2013-2014

■ Rentrée des enseignants

Zones A, B et C : lundi 2 septembre 2013

Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

■ Rentrée scolaire des élèves

Zones A, B et C : mardi 3 septembre 2013

Une journée de cours sera rattrapée :

- pour les élèves qui ont cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi
- pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin :
 - soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée
 - soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée

Le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie.

■ Toussaint

Zones A, B et C : du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2013

■ Noël

Zones A, B et C : du samedi 21 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014

■ Hiver

- **Zone A** : du samedi 1er mars au lundi 17 mars 2014
- **Zone B** : du samedi 22 février au lundi 10 mars 2014
- **Zone C** : du samedi 15 février au lundi 3 mars 2014

■ Printemps

- **Zone A** : du samedi 26 avril au lundi 12 mai 2014
- **Zone B** : du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2014
- **Zone C** : du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2014

■ Début des vacances d'été

Zones A, B et C : samedi 5 juillet 2014

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Ce calendrier est conforme à celui de 2012-2013, qui avait obtenu l'aval du Conseil supérieur de l'éducation. Le nombre de jours de vacances est inchangé : les vacances de la Toussaint comptent désormais deux semaines complètes, deux journées sont ajoutées en novembre et en juin.

Dans l'attente d'une réflexion approfondie sur l'évolution des rythmes scolaires annuels, qui aura lieu à partir du printemps 2013, ce calendrier est établi pour la seule année 2013-2014 et non sur une base triennale, comme il est d'usage. Pour cette raison, le ministère n'a pas souhaité proposer d'autre calendrier aux instances consultatives.